

ENQUÊTE SUR LES PRATIQUES CULTURALES EN 2024

Arboriculture et viticulture

À la demande de l'Union Européenne et des professionnels du secteur, une enquête publique relative aux « pratiques culturales en arboriculture et viticulture » aura lieu en 2024. Elle s'inscrit dans la continuité des enquêtes « pratiques culturales » qui ont lieu tous les 4 ou 5 ans et qui portent alternativement sur les grandes cultures, la viticulture, l'arboriculture et les cultures légumières. Pour la première fois en 2024, 2 domaines sont enquêtés simultanément.

Cette enquête vise à reconstituer l'itinéraire technique complet d'une parcelle sélectionnée. Si elle permet le suivi du plan Ecophyto, de la directive nitrates et d'autres mesures agro-alimentaires de la PAC, elle permet également aux instituts techniques et de recherche de mieux connaître les pratiques et de prodiguer des conseils aux agriculteurs.

L'enquête 2024 aborde plusieurs thématiques. Elle recueille d'abord les données générales de l'exploitation puis les caractéristiques de la parcelle enquêtée. Elle s'intéresse à la production de la parcelle et au raisonnement des pratiques. Enfin, elle décrit les aspects pulvérisation et protection des utilisateurs.

Elle fait suite à l'enquête arboriculture 2018 et viticulture 2019 dont quelques résultats sur la gestion du sol sont présentés ci dessous :

Enherbement (% de la superficie extrapolée des parcelles)

Implantation sur la parcelle d'un enherbement inter-rang, sous le rang ou les deux

Occitanie	2012	2015	2018
Abricot	93	97	96
Cerise	77	84	93
Pêche	95	98	99
Pomme	100	100	100
Prune	88	94	97

Entre 2012 et 2018, la proportion d'enherbement des cultures arboricoles a augmenté de manière assez systématique. En 2018, pour ces variétés, l'enherbement atteint désormais plus de 93 % de la surface totale, allant même jusqu'à 100 % pour les pommiers. La progression la plus notable entre 2012 et 2018 est enregistrée dans la culture de la cerise.

Enherbement du vignoble (% de la sole implantée)

Implantation sur la parcelle d'un enherbement inter-rang ou sous le rang

Bassins	2010	2013	2016	2019
Du Gers	95	94	97	96
De Gaillac	69	73	70	95
De Cahors	86	85	89	95
Du Roussillon	12	11	26	24
Du Languedoc	31	21	31	46

L'enherbement du vignoble occitan est, quant à lui, très hétérogène. S'il reste à un niveau élevé (96%) dans le bassin du Gers, les bassins de Gaillac et de Cahors atteignent désormais, avec 95% de surface enherbée, un ordre de grandeur similaire en 2019. Cela constitue une forte progression entre 2010 et 2019, notamment dans le bassin gaillacois. La situation est très différente dans le Languedoc et le Roussillon. En effet, même si ces 2 bassins progressent, respectivement de 15 et 12 points en 9 ans, leurs proportions d'enherbement respectives sont, en 2019, de l'ordre de la moitié et du quart des surfaces arboricoles en 2019.



Qui sommes nous ?

Le service régional d'information statistique, économique et territoriale (Sriset) de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) d'Occitanie a pour mission la production et la diffusion des informations statistiques, économiques et territoriales sur les exploitations agricoles, les industries agroalimentaires et les marchés de produits alimentaires. Ces informations aident au pilotage et à l'évaluation des politiques publiques du ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de la Forêt. Ces travaux s'inscrivent dans les missions du service statistique public.



Pourquoi êtes-vous interrogé.e et non une exploitation voisine ?

Votre exploitation agricole est une des 3 000 exploitations viticoles et/ou arboricoles tirées au sort. En Occitanie, cette enquête concerne les cultures suivantes : abricot, cerise, pêche et nectarine, pomme de table et pomme à cidre, prune, raisin de table et de cuve, olives. Au niveau national, clémentines, bananes et autres agrumes complètent le champ de l'enquête. Afin de garantir la bonne représentation des exploitations agricoles, des groupes d'entités proches ont été constitués selon la localisation, la taille de l'exploitation, le type de culture ... Une parcelle ou deux seront sélectionnées au sein de votre exploitation. Votre participation garantit la qualité des résultats.



Comment se passe l'entretien ?

L'entretien est conduit en face à face avec un enquêteur, recruté, formé et encadré par le Sriset. Les données collectées sont confidentielles, sécurisées et protégées par le secret statistique. La collecte est prévue de mi-novembre 2024 à mi-mars 2025.



Où et quand trouver les résultats de l'enquête ?

Les premiers résultats de l'enquête seront disponibles en 2026. Ils feront l'objet de publications et d'études nationales et régionales, mises à disposition sur le site internet de la Draaf et Agreste, site des statistiques, de l'évaluation et de la prospective agricole du Ministère en charge de l'Agriculture.

Pour être informé.e des données disponibles ou des nouvelles publications réalisées par votre Draaf, retrouvez-nous dans la rubrique « Données »

sur :

draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr

ou sur :

agreste.agriculture.gouv.fr

Ce document est disponible sur le site internet de la Draaf, rubrique

Données - les enquêtes et les données statistiques-enquêtes statistiques

L'UNITÉ INFORMATION STATISTIQUE DU SRISET VOUS REMERCIE PAR AVANCE DE VOTRE PARTICIPATION ET DE L'ACCUEIL RÉSERVÉ À NOTRE ENQUÊTEUR/TRICE.

Pour en savoir plus sur les enquêtes précédentes

PUBLICATIONS ET DONNÉES :

Phyto fruits 2018 :

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Chd2118/detail/>

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Dos2106/detail/>

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/fruits-r572.html>

Viticulture 2019 :

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Chd2304/detail/>

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Chd2315/detail/>

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/pratiques-culturelles-en-viticulture-agreste-etudes-no23-aout-2022-a7418.html>

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/vignes-et-vins-r576.html>

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
Cité administrative - Bât. E - Bd Armand Duportal 31074 Toulouse cedex - Téléphone : 04 67 10 18 50
Pictogrammes from the Noun Project